



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles en Hurepoix

ARRETE

Nous, Maire de MAROLLES-en-HUREPOIX (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1 :

En raison de travaux de regarnissage, le terrain d'honneur et le terrain annexe situés sur le stade Norbert Batigne seront fermés :

Du mardi 1^{er} octobre 8 h 00 au jeudi 10 octobre 2024 8 h 00

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix et aux Policiers Municipaux, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 19 septembre 2024

Georges JOUBERT

Maire